



Règlements pour les baigneurs

Consignes générales d'utilisation de la piscine

1. Les baigneurs doivent en tout temps obéir aux consignes des surveillants-sauveteurs.
2. Le surveillant peut refuser l'accès ou expulser quiconque contrevient au règlement ou met en danger autrui.
3. Le surveillant est en droit de demander l'effectuation d'un test de nage pour accéder seul à la zone profonde et au tremplin.
4. Il est défendu de se bousculer dans la piscine ou sur la promenade ;
5. Il est interdit de courir autour de la piscine.
6. La baignade est interdite aux personnes ayant de la diarrhée ou des lésions cutanées contagieuses, ou toute autre situation qui représente un risque de contagion ou de contamination de l'eau ;
7. Il est interdit d'uriner, de cracher et de se moucher dans l'eau
8. Si nécessaire, une couche désignée pour la baignade sous le maillot de bain est obligatoire (les couches ordinaires sont interdites).
9. Il est interdit de retenir sa respiration de façon prolongée et répétitive, sauf dans le cadre d'une activité supervisée.
10. Un baigneur âgé de moins de 12 ans n'est pas admis dans l'enceinte de la piscine, à moins d'être accompagné d'une personne responsable âgée d'au moins 16 ans et, dans le cas où ce baigneur est âgé de 7 ans ou moins, de demeurer en tout temps à portée de main de cette personne, de ce fait il doit être accompagnée dans l'eau.
11. Le ratio d'accompagnement est d'un adulte ou d'une personne âgée d'au moins 16 ans pour 3 enfants de 7 ans et moins.
12. Il est interdit de stationner sa poussette ou de mettre des chaises aux abords de la piscine pour garder le bord dégagé.



13. Les cellulaires et appareils photo sont interdits dans l'enceinte de la piscine et les vestiaires. Ainsi que la prises de photos ou de vidéos.
14. Une personne ne peut se baigner si elle est seule dans l'enceinte de la piscine.
15. Il est obligatoire de porter un bonnet de bain.
16. Il est interdit de porter des chaussures extérieures dans les vestiaires et sur le bord de la piscine. Les sandales et les souliers de types *Crocs* sont permis.
17. Nourriture, breuvages et gommes à mâcher sont interdits dans l'enceinte de la piscine afin d'éviter les déchets et saletés.
18. Il est interdit d'avoir des bouteilles en verre sur le bord de la piscine et dans les vestiaires.
19. L'utilisation d'aides flottantes est permise à condition que les enfants qui les portent soient accompagnés d'un adulte dans l'eau. Ces aides ne doivent pas être gonflables à l'air sous risque qu'ils dégonflent.
20. Les objets flottants (ballons, trips et tapis) doivent demeurer dans la partie peu profonde.
21. Les baigneurs doivent jouer loin du bord de la piscine avec les trips, le bateau et les tapis.
22. Il est interdit d'embarquer sur les trips et sur les tapis à partir du bord.
23. Il est interdit de jouer avec les ballons à l'extérieur de l'eau.
24. Il est interdit de s'agripper et de s'asseoir sur les câbles.
25. Le corridor des longueurs est strictement réservé aux nageurs qui effectuent des longueurs.
26. Les pulls, plaquettes d'entraînement et palmes sont réservés aux nageurs. Il faut éviter que les enfants les utilisent.
27. Il est interdit de fumer ou de vapoter sur le bord de la piscine.



28. Il est interdit de consommer drogues ou alcools dans l'enceinte de la piscine
29. Il est interdit de se baigner sous influence de drogues ou alcools
30. Le port d'un maillot de bain réglementaire est obligatoire (Short de bain, Maillot de bain (« speedo »), Maillot de bain 1 pièce, Maillot de bain 2 pièces, Burkini). Il est donc interdit de porter des vêtements non conçus pour la baignade (Short de sport, Jeans, T-Shirt, Camisole, Short cargo, sous-vêtements).
31. L'utilisation d'aides flottantes est permise à condition que les enfants qui les portent soient accompagnés d'un adulte dans l'eau.
32. Les personnes ne sachant pas nager et les débutants doivent se baigner dans la zone peu profonde.
33. Il est interdit d'avoir un animal avec soi sur le bord de la piscine, à l'exception des chiens accompagnateurs.
34. Une limite de **200 baigneurs** sera acceptée sur le site ce qui comprend : dans les vestiaires, dans l'eau et sur le bord de l'eau.
35. Ne pas plonger dans la zone peu profonde.
36. Il est obligatoire de prendre une douche avant d'entrer dans l'enceinte de la piscine.

Consignes d'utilisation de la pataugeoire

1. Les objets flottants (ballons, trips et tapis) sont interdits.
2. La pataugeoire est strictement réservée aux petits (Plus petits que 1,20 m / 4 pieds).
3. Il est interdit de plonger ou de sauter du bord
4. Il est interdit de bloquer les jets
5. Il est interdit de jouer dans l'écumoire ou d'y mettre des jouets.
6. Un adulte ou une personne âgée de 16 ans ou plus



Consignes d'utilisation du plongeon

1. Seulement une personne à la fois est permise sur le tremplin et dans les escaliers.
2. Sur le tremplin seul le VFI est autorisé comme aide flottante.
3. Attendre que le périmètre de sécurité au bas du plongeon soit libéré avant d'effectuer le saut. Au besoin, un accompagnateur peut attendre à l'extérieur de l'eau ou dans la piscine, mais à l'extérieur de la zone de sécurité du plongeon.
4. Il est obligatoire de sauter droit devant le tremplin, soit dans le même axe que la planche du tremplin. Un seul saut sur le tremplin est permis avant d'effectuer le saut à l'eau.
5. Il est interdit de courir sur la planche du tremplin.
6. Les plongeurs retournés et renversés, avec la tête qui est propulsée en direction de la planche du tremplin, sont interdits.
- 7. Il est interdit de plonger tête première du tremplin, seuls les pieds en premiers seront permis.**